

Accessibilité des festivals aux personnes handicapées : Un levier culturel ?

Une analyse ASPH de Christine Bourdeauducq
Novembre 2016



Christine Bourdeauducq
Tél. 02/515 06 07
Christine.bourdeauducq@solidaris.be

Introduction

Aujourd'hui, nous constatons encore que trop peu de bâtiments ou d'évènements sont accessibles aux PMR¹ et particulièrement dans le domaine culturel et/ou événementiel ce qui engendre une exclusion de la personne handicapée. Cependant, l'article 30 de la Convention des droits des personnes handicapées oblige les états membres à mettre tout en œuvre pour permettre leur participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports.

En Belgique, le Festival des Francopholies de Spa, qui est à sa 23e édition est un des pionniers de l'accessibilité aux PMR depuis près de 15 ans. Depuis lors, d'autres festivals ou activités de plein air ont suivi le mouvement en ce compris au sein du secteur associatif de Solidarités avec le soutien de l'ASPH.

Pourquoi rendre un festival accessible aux personnes handicapées ?

Si la réponse peut nous paraître évidente en tant qu'association défendant le droit des personnes handicapées, elle ne l'est pas pour tout le monde.

À la veille de l'été, de nombreuses personnes découvrent la saison des festivals et choisissent l'un ou l'autre suivant leur intérêt, les artistes à l'affiche.

Un festival musical est un outil culturel au même titre que le théâtre, le cinéma, une exposition... En Fédération Wallonie Bruxelles, plus d'une dizaine de festivals d'horizon ou d'univers musicaux différents est proposée à des milliers de personnes dont certains font le bonheur des personnes à mobilité réduite.

Pour les organisateurs, la philosophie d'un festival détermine le choix de l'affiche et l'univers musical. Citons quelques exemples : Les Francopholies vous feront découvrir prioritairement la musique de langue française. Le Festival Couleur Café est un festival de musiques du monde et urbaines, le festival « La Semo » est le tout premier festival estampillé « bobo », écolo. La fête des Solidarités est par exemple bien plus qu'un festival, c'est aussi une fabuleuse cité des enfants au sein de laquelle ils peuvent s'amuser, partager et découvrir. C'est également un terrain de réflexion au travers des débats de société, des pièces de théâtre engagées et des films projetés².

Quelles que soient l'affiche et/ou l'organisation, chacune d'entre elles nous fait découvrir une forme de culture différente où chaque personne à sa place, libre d'apprécier le concept et/ou la diversité des concerts. Mais pour pouvoir participer pleinement à ce type d'activités culturelles, celles-ci doivent être rendues accessibles à plus d'un titre. On assiste donc à une situation où le festival culturel « crée » une discrimination alors que c'est précisément le lieu où les barrières s'abaissent, où les personnes de tout horizon se rencontrent, où les cultures se côtoient.

Rendre un festival accessible c'est lutter contre les discriminations dans le domaine culturel. Mais l'accessibilité ne doit pas se limiter aux seuls « chaisards » et à l'aménagement des bâtiments/infrastructures³. L'ensemble des PMR doit pouvoir y participer et trouver les moyens d'en comprendre son contenu spécifique.

¹ Définition de la personne à mobilité réduite : Les personnes à mobilité réduite (PMR) sont des personnes gênées dans leurs mouvements notamment en raison de leur taille, de leur état, de leur âge, d'une maladie aux effets invalidants, d'un accident, d'un handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Cette définition englobe ainsi une population bien plus large que celle des seules personnes handicapées motrices

² <http://www.lessolidarites.be/>

³ <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyses%20et%20etudes%202016/Analyse-ASPH-01-acces-culture-personnes-handicapees.pdf>

Suivant le type de handicap, les besoins sont totalement différents. Une personne en chaise roulante ou marchant difficilement aura besoin d'un parking, d'une zone assise (podium surélevé), des sanitaires adaptés, des accès aisés aux bars, à la restauration, ... Tandis que la personne aveugle ou sourde aura plus besoin de vivre/comprendre le contenu de l'un ou l'autre concert. Les personnes avec des difficultés intellectuelles rechercheront quant à elles plus une aide humaine, une signalétique adaptée, la sécurité.

Rendre accessible un festival est un grand défi pour les organisateurs. Pour certains, rendre accessible représente une charge organisationnelle supplémentaire et budgétaire sans avoir la garantie que le public concerné sera présent. Le festivalier en situation de handicap paie sa place au même titre que les autres et devient un « consommateur ». Il vient rarement seul, se joint à des amis, en famille ou vient en groupe avec son institution ou association.

Pour d'autres, la philosophie du vivre ensemble laisse la place aux personnes handicapées comme tout autre festivalier. L'accessibilité ne doit pas être vécue par les organisateurs comme une contrainte mais plutôt comme une nouvelle opportunité de développement. En améliorant la qualité des services pour un public à besoins spécifiques, un meilleur confort d'usage est offert à un public beaucoup plus large. Les familles avec enfants, les personnes plus âgées, accidentées de manière momentanée, les femmes enceintes... profitent également des aménagements. Pour l'organisateur, une image positive de la diversité est également véhiculée et une valeur ajoutée pour l'événement au bénéfice de tous.

Traduire des concerts en langue des signes pour les sourds et malentendants ou en audiodescription⁴ pour les personnes aveugles et malvoyantes permet de sensibiliser les artistes, la régie, le grand public. Aujourd'hui, seuls les films en télévision et/ou certains journaux télévisés disposent de sous-titres ou de traductions gestuelles. L'une ou l'autre asbl ou association de personnes handicapées offrent une activité adaptée à ce type de public mais rarement on y retrouve une activité grand public tels que les Francopholies de Spa qui offrent quelques concerts signés sans aucune condition d'accès. Cette démarche d'accessibilité à la culture vers les personnes handicapées permet d'insuffler une dimension plus humaine à l'événement, une véritable ouverture à la différence, de lutter contre l'exclusion, de permettre une participation culturelle active, de traiter les personnes avec égalité mais surtout bannir une nouvelle forme de discrimination.

Comment rendre un festival accessible ?

Si un opérateur culturel comprend l'enjeu égalitaire et non-discriminatoire de la mise en accessibilité d'un festival, il peut néanmoins rapidement se heurter à un mur face à la question du « comment » le faire. C'est pourquoi, dans cette section, nous détaillons les pistes et possibilités pour les opérateurs culturels sensibilisés à la question du handicap.

Les festivals sont des événements très ponctuels et sont bien souvent confiés à des sociétés ou asbl spécifiques. Bien que plus spécialisées dans la communication, il arrive qu'au sein de ces sociétés le régisseur ne dispose pas de matériel adapté en permanence. Il fait appel bien souvent à de la location pour les podiums surélevés, des sanitaires adaptés, des plaques de roulage, des tapis en caoutchouc, une boucle d'induction ou signe un contrat avec la SISB – service d'interprétation des sourds de Bruxelles), la FFSB (Fédération francophone des sourds de Belgique) ou audioscénic pour rendre les contenus accessibles aux déficients sensoriels.

⁴ Audiodescription : description verbale du spectacle pour les déficients visuels : décor, mise en scène, costumes.... (pour en savoir + : <http://www.audioscenic.be/audioscenic/>)

Chacune de ces prestations ou locations a un coût non négligeable au même titre que les autres postes du budget de l'événement. Certains d'entre eux vous diront que l'investissement encouru n'en vaut pas la peine car très peu de personnes handicapées sont présentes. Or, d'une part un très grand nombre de handicaps est invisible. Et d'autre part, face à un environnement qui persiste à rester inaccessible, de nombreuses personnes finissent par renoncer à s'exposer à des situations davantage handicapantes et ne se manifestent pas pour autant. Par ailleurs, si cette dépense de mise en accessibilité est directement liée à l'efficacité de l'événement, et que la réflexion est engagée dès sa conception, son coût s'insère dans le budget global sans difficulté.

L'expérience ainsi que les personnes qui participent à ce type d'événements en témoignent. Lorsque des solutions sont conçues pour réduire ou supprimer les situations de handicap, celles-ci bénéficient finalement au plus grand nombre, et plus particulièrement dans l'évènementiel. Si l'accessibilité est rencontrée et très bien mise en œuvre, le visiteur va promouvoir l'événement rapidement, et devient un ambassadeur de cette culture accessible car il connaît la qualité professionnelle des aménagements.

En effet, l'accessibilité ne s'invente pas. L'évènementiel est un métier à part entière, l'accessibilité aussi. C'est pourquoi, Access-i après avoir reconnu /formé des auditeurs agréés en bâtiment, a reconnu/formé des auditeurs événement afin d'accompagner et valider l'accessibilité des événements.

Quels sont les outils à disposition pour rendre des festivals accessibles ?

Tout ceci ayant un coût, nous balayons ici les subventions et outils utiles à la mise en accessibilité d'évènements culturels.

Subventions

En Fédération Wallonie -Bruxelles :

En 2011, la Ministre de la Culture et de l'Égalité des Chances de la Communauté Française, Madame Fadila Laanan, lance la Campagne « Alors on dance » avec le parrainage de Stromae et confie à l'asbl Access-i l'accompagnement de 10 festivals. Ces derniers ont reçu la visite d'un expert en accessibilité et un rapport de recommandations les invitant à améliorer leurs performances dans le but d'être certifiés en 2012. En 2013, le choix des festivals ne revient plus à la ministre mais l'offre est ouverte à l'ensemble des organisateurs de rendre accessible leur événement sur base volontaire. Seuls 4 festivals répondent à l'appel...

En région wallonne, la Ministre des affaires sociales et de la personne handicapée ainsi que l'AVIQ (nouvelle appellation de l'AWIPH) soutiennent financièrement en parrainant l'un ou l'autre festival.

En 2014, avec Joëlle Milquet, nouvelle ministre de la culture suite aux élections communautaires, plus aucune démarche n'est faite en faveur de l'accessibilité des festivals. Néanmoins, Access-i, dont l'ASPH est membre actif au sein de son conseil d'administration et des différents groupes de travail, poursuit sa démarche auprès des festivals sur base volontaire.

En 2015, le transfert des compétences en région amène un nouveau fonctionnement aussi pour la subvention des festivals. Le Ministre Prévôt et l'AVIQ soutiennent conjointement et imposent une clause accessibilité .

A ce titre, le CAWaB⁵, composé de bureaux d'expertises et/ou d'associations représentatives de personnes handicapées dont l'ASPH, a été invité aux travaux. Différentes réunions ont permis au ministre de déterminer des clauses spécifiques afin de soutenir des festivals à des niveaux différents.

C'est ainsi que les montants de 5 000, 10 000 ou 15 000 € ont été offerts à certains festivals, sur base volontaire. Les montants graduels étaient liés à des aménagements concrets mais aussi à d'autres conditions comme faire appel à un auditeur agréé Access-i pour se faire accompagner dans la démarche « accessibilité » et/ou demander une certification Access-i.

Comme association de personnes handicapées qui a participé aux travaux, nous nous réjouissons de la démarche volontaire des organisations mais nous regrettons que le Ministre Prévot ait privilégié d'avantage l'un d'entre eux. En effet, à la veille des festivals en date du 30 mai 2016, le Ministre Prévot annonce un festival 100% accessible à Spa avec un budget supplémentaire de 75 000 € soit un total de 90 000 € afin de rendre ce festival « full accessible ». Cette somme d'argent, utilisée à bon escient, est toutefois, nous semble-t-il, au détriment d'autres festivals qui n'ont même pas les moyens nécessaires de mettre en œuvre une accessibilité minimale.

Si la démarche est positive, elle demeure inégale par rapport aux autres festivals.

Autre piste : le FestiWAPP

Cette opération à l'initiative du Ministre Di Antonio a pour objectif de sensibiliser les jeunes, qui fréquentent durant l'été les festivals musicaux wallons à l'environnement, au développement durable et à la propreté publique. Le volet de l'accessibilité n'a pas été laissé pour compte. Différentes mesures ont été prises par l'un ou l'autre organisateur afin de rendre accessible l'événement⁶.

En région bruxelloise :

Dans le cadre du Handiplan et de la charte régionale commune initiée par la Ministre Frémault⁷, l'une ou l'autre subvention a été octroyée à des festivals ainsi que par Madame Bianca Debaets, Secrétaire d'Etat de l'Egalité des chances.

Outils :

Location de Matériels :

Certains organisateurs, faute de compétences techniques de l'accessibilité ou par facilités, font appel à l'asbl Almagic⁸ qui dispose d'une équipe de techniciens et de matériel suffisants pour rendre l'un ou l'autre événement accessible.

Auditeurs agréés Access-i :

⁵ <https://sites.google.com/site/cawabasbl/>

⁶ <http://diantonio.wallonie.be/festiwapp-smells-green-spirit>

⁷ <http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/le-handicap-pris-en-compte-dans-toutes-les-politiques-55a809d53570b54652bf09c9>

⁸ <http://www.almagic.org/>

Access-i a formé et agréé des auditeurs spécifiques pour les événements. Ces derniers accompagnent les organisateurs à rendre accessibles leurs festivals multi-handicaps suivant 7 catégories mais surtout informent les festivaliers des mesures prises en faveur des personnes handicapées concernées. On retrouve toutes ces informations sur la page d' Access-i qui est encore actualisée le jour d'ouverture voire durant tout l'évènement.⁹

Lorsque l'organisateur bénéficie d'un accompagnement et suivi durant l'évènement, les personnes handicapées ont la garantie que l'évènement a été pensé.

L'auditeur peut travailler directement avec les responsables du festival (régisseur et/ou responsable PMR) mais aussi avec le soutien d'Almagic. Quel que soit l'interlocuteur, il est clair que nous devons avoir la même vision de l'accessibilité pour tous et qu'elle soit transposable à d'autres événements tels que la Nuit blanche¹⁰ à Bruxelles où l'ASPH accompagne l'évènement depuis deux années consécutives. Des outils existent donc, il serait intéressant de s'interroger sur le « pourquoi » ils ne sont pas utilisés.

Conclusion

Suivant les propos de Patrick Gohet, président du CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées en France) « *Aujourd'hui, le danger des politiques globalisantes est grand de privilégier ce qui est commun à tous, au détriment de ce qui est particulier. Face à cela, l'accessibilité remplit un rôle pédagogique et civique en sensibilisant à la différence. Tout ce que l'on peut réaliser en terme d'accessibilité, rappelle en permanence qu'il y a des membres du corps social pour lesquels des aménagements sont nécessaires. L'accessibilité est une forme d'antidote à certaines conséquences inévitables des mutations profondes que vit notre société contemporaine* »¹¹

L'accessibilité est un levier culturel certes mais les mécanismes d'exclusion sont complexes. Rendre un festival accessible ne veut pas dire qu'on va apporter des solutions à tous les problèmes d'exclusion culturelle dont les personnes handicapées sont victimes. L'accessibilité est un levier culturel parmi tant d'autres, un levier qu'il ne faut pas négliger. Comme association représentative de personnes handicapées reconnue d'éducation permanente, notre rôle est d'informer le secteur culturel/évènementiel que des pistes existent pour prendre ce public en considération.

⁹ <http://www.access-i.be/>

¹⁰ Nuit blanche 2016 : <http://nuitblanche.brussels/nuitblanchepourtous/>

¹¹ <http://www.aditus.fr/fichiers/cles-accessibilite-evenementielle.pdf>

Sources

- <http://www.lessolidarites.be/>
- <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyses%20et%20etudes%202016/Analyse-ASPH-01-acces-culture-personnes-handicapees.pdf>
- <http://www.audioscenic.be/audioscenic/>
- <https://sites.google.com/site/cawabasbl/>
- <http://diantonio.wallonie.be/festiwapp-smells-green-spirit>
- <http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/le-handicap-pris-en-compte-dans-toutes-les-politiques-55a809d53570b54652bf09c9>
- <http://www.almagic.org/>
- <http://www.access-i.be/>
- Nuit blanche 2016 : <http://nuitblanche.brussels/nuitblanchepourtous/>
- <http://www.aditus.fr/fichiers/cles-accessibilite-evenementielle.pdf>

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'**Association Socialiste de la Personne Handicapée** agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles